

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC238

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 3,

substituer au mot :

« reposer »,

le mot :

« porter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.